

**UNIVERSITE ROBERT SCHUMANN  
STRASBOURG**

**Responsable de la formation : Isabelle RIASSETTO**

Mention : droit de l'entreprise

Spécialité : conseil en gestion de patrimoine

Finalité : professionnelle

Tél 03 88 41 42 19 fax 03 88 61 73 51 Mail : [master2@urs.u-strasbg.fr](mailto:master2@urs.u-strasbg.fr)

Cette formation peut être suivie en formation initiale et continue.  
Il est possible de préparer cette formation en alternance ou à distance.  
Elle comporte un stage en entreprise.

Lieu d'enseignement : Faculté de Droit 1 place d'Athènes  
STRASBOURG.

**PRESENTATION ET OBJECTIFS :**

La spécialité Conseil en gestion du patrimoine forme l'étudiant à une approche patrimoniale globale passant par la maîtrise des techniques juridiques, fiscales et financières de la gestion du patrimoine.

Plus spécialement, cette formation met l'accent sur le cadre juridique de la profession de conseil en gestion du patrimoine (statut, obligations, responsabilités) ainsi que sur la relation juridique unissant le conseiller au client.

Elle vise à l'acquisition d'une expertise patrimoniale rigoureuse par le développement d'une démarche méthodologique spécifique combinant les dimensions pluridisciplinaire (juridique, fiscale et finance), temporelle (passé, présent, avenir) et géographique (interne, européen et international) de toutes les implications.

**DEBOUCHES ET INSERTION PROFESSIONNELLE :**

Conseiller en gestion de patrimoine (banques, assurances, indépendant..).

**CONDITIONS D'ACCES ET PRE-REQUIS :**

**Formation initiale :**

Avoir validé un M1 (ou maîtrise) Droit, Management/AES, une MSTCF ou un diplôme reconnu équivalent, ou bénéficier d'une validation d'acquis d'expérience.

**Formation continue :**

Titulaire du DU Conseil en gestion du patrimoine de l'Université Robert Schuman.

**Pré-requis indispensables :**

- Droit civil (régimes matrimoniaux – successions/libéralités)
- Fiscalité des entreprises (2 semestres)
- Fiscalité des particuliers
- Droit des biens.

**Pré-requis conseillés :**

- Gestion financière
- Fiscalité personnelle internationale
- Procédures fiscales
- Droit approfondi des sociétés et droit boursier
- Droit international privé 1
- Droit économique communautaire 2
- Droit immobilier

Sélection sur dossier et éventuellement entretien par une commission qui pourra déroger aux pré-requis.

**SAVOIR-FAIRE ET COMPETENCES :**

- Connaissance approfondie de la réglementation – statut, obligations – et de la déontologie de la profession de conseil en gestion de patrimoine ainsi que de la relation juridique unissant le conseil au client, afin d'appréhender les limites de l'habileté permise en matière d'ingénierie patrimoniale et les sanctions encourues.
- Connaissance des aspects internationaux (conflits de lois) et européen (libre circulation des capitaux, liberté d'établissement et libre prestation de service) de la gestion de patrimoine tant du point de vue du gestionnaire que de celui du client.
- Connaissance de la terminologie anglo-saxonne et allemande de la gestion de patrimoine (notions fondamentales) ainsi que des logiciels de la gestion de patrimoine.
- Acquisition à l'issue du M2 d'une expertise par le développement d'une démarche méthodologique patrimoniale globale. Cette approche globale appréhende de manière dynamique toutes les facettes d'une patrimoine privé ou professionnel dans un but d'optimisation.  
-Spécifique à la gestion de patrimoine, cette approche est une approche combinée en trois dimensions :

- une dimension pluridisciplinaire : elle consiste en une maîtrise de toutes les implications juridiques (choix du régime matrimonial, choix des modes de transmission, choix des placements en instruments financiers, assurances et immobilier), fiscales et financières de la situation patrimoniale d'une personne.
  - une dimension temporelle : elle consiste en une analyse de la situation présente et des perspectives d'avenir d'un patrimoine débouchant sur l'établissement d'un diagnostic patrimonial. Ce diagnostic comprend non seulement l'analyse de la situation juridique et fiscale actuelle du patrimoine, mais encore l'identification des opportunités non saisies et surtout des décisions à prendre (constituer une société, faire une donation ou choisir tel type de placement etc...)
  - une dimension géographique : elle consiste en une maîtrise des implications patrimoniales internes, communautaires et internationales des décisions d'investissement ou de désinvestissement à adopter.
- Pour pouvoir prétendre à cette expertise, les étudiants doivent acquérir en M2 et S3 de solides connaissances appliquées dans les différents domaines fondamentaux de la gestion de patrimoine que sont le droit patrimonial de la famille, la transmission de patrimoine (associant droit des successions, libéralités, droit des sociétés ainsi que le droit des biens), le droit fiscal et les différents placements (instruments financiers, assurance et immobilier).
- Les enseignements correspondants se distinguent de ceux dispensés dans les autres spécialités proposées dans le cadre du M2 Droit de l'entreprise par leur caractère orienté vers la gestion de patrimoine privé ou professionnel.